

Article 21 du Règlement

M. le Président: Malheureusement, le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[Français]

L'ORGANISATION POUR LA LIBÉRATION DE LA PALESTINE

LA DÉCISION D'UN COMITÉ DU SÉNAT D'ENTENDRE UN TÉMOIN

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de regret que j'ai appris la récente décision d'un comité du Sénat d'entendre comme témoin l'observateur officiel de l'OLP aux Nations Unies. Cette organisation terroriste n'a jamais posé de geste pour faire avancer la cause de la paix et n'a jamais cessé de recourir au terrorisme et à la violence pour promouvoir ses objectifs. Depuis 1968, des milliers de Palestiniens modérés prêts à dialoguer avec l'état d'Israël ont été assassinés par l'OLP. En fait, jusqu'à ce jour, l'OLP a tué plus de Palestiniens que d'Israéliens. Nous avons tous été bouleversés par l'attentat insensé commis contre 48 civils, à Jérusalem, plus tôt cette semaine. L'attentat a été revendiqué par le Front Démocratique de Libération de la Palestine qui est l'un des organismes constituants de l'OLP et qui n'a pas été condamné par l'OLP.

Le témoin que le Sénat entendra demain appartient à cette même organisation. C'est une insulte aux traditions et aux institutions démocratiques de notre pays que d'en être rendu à dialoguer avec les représentants d'une organisation terroriste.

[Traduction]

Quand j'ai été élu député, je pensais que c'était pour défendre la loi, non pas le terrorisme et la violence.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES PERSONNES MALADES QUI HABITENT DANS DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui soulever un problème d'ordre médical auquel se heurtent des milliers de Canadiens qui habitent dans les régions éloignées de notre pays, notamment les frais de déplacement importants qu'ils subissent lorsqu'ils doivent se rendre dans une région urbaine pour y recevoir des soins médicaux qui ne sont pas offerts dans les localités isolées.

Ces derniers jours, j'ai reçu des centaines de messages de la région de Thunder Bay seulement, afin de me signaler l'ampleur du problème dans la région de la tête des Lacs, où un millier de citoyens doivent se rendre chaque année à Toronto et à Winnipeg pour y recevoir un traitement spécial. Entre 1976 et 1982, le nombre de patients se rendant à Toronto a augmenté de 50 p. 100 et, dans le cas de Winnipeg, de 98 p. 100. Malheureusement, monsieur le Président, la plupart de ces personnes doivent payer de leur poche ces déplacements vers de grands centres urbains, bien qu'ils soient nécessaires sur le plan médical, ou, ce qui est pire, ils sont obligés de s'adresser aux organismes de charité.

On ne peut guère dire que ces personnes, monsieur le Président, ont un accès satisfaisant aux services médicaux, comme le prévoit la loi canadienne sur la santé, ou que la condition d'universalité, selon laquelle les services assurés doivent être

offerts à tous les citoyens selon des modalités uniformes, est remplie.

● (1410)

Le problème d'accessibilité dont je parle, monsieur le Président, n'est certes pas propre à la région de la tête des Lacs, en Ontario. Le même problème se pose à travers le pays. J'exhorte le gouvernement à respecter l'esprit de la nouvelle loi canadienne sur la santé et à collaborer avec les provinces, en vue de s'assurer que tous les Canadiens, tant dans les régions urbaines que rurales, ont véritablement accès de façon satisfaisante et dans les mêmes conditions, à des soins médicaux de qualité.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

LES CONTINGEMENTS DANS L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, au mois de novembre prochain prendront fin les contingentements dans l'industrie de la chaussure. Comme l'industrie canadienne de la chaussure emploie près de 20,000 personnes, il m'apparaît essentiel que notre gouvernement appuie et soutienne cette industrie. Pour ce faire, nous devons absolument prolonger les contingentements, à défaut de quoi des milliers d'emplois seront perdus, et ce plus précisément dans des régions où le taux de chômage est extrêmement élevé, dont ma circonscription.

Notre gouvernement a pris d'excellentes initiatives en 1981 en mettant de l'avant un remarquable programme connu sous le nom d'OCRI. Ce programme avait un volet précis réservé à l'industrie de la chaussure. Plusieurs entreprises dynamiques dont la H.H. Brown Shoes de Richmond ont profité de subventions importantes dans le cadre de ce programme. Ces entreprises veulent poursuivre dans cette voie de la modernisation, et ces compagnies sont disposées à investir pour protéger les emplois d'une part, et d'autre part, en créer de nouveaux. Nous nous devons d'accueillir favorablement la demande des manufacturiers qui, je le rappelle, est très réaliste et raisonnable. Ils veulent une reconduction des quotas pour cinq ans et 50 p. 100 du marché canadien. Cinquante pour cent du marché et cinq ans additionnels consolideraient les emplois actuels et en créeraient des centaines d'autres. Et contrairement à ce que certains prétendent, l'intérêt du consommateur canadien serait protégé de manière très avantageuse, compte tenu du fait que la saine concurrence a toujours profité aux consommateurs.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE À L'HÔPITAL POUR ENFANTS DE TORONTO—
L'INTERROGATION CONTRADICTOIRE DES TÉMOINS

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je tiens à exprimer cet après-midi ma plus vive inquiétude à l'égard de ce que je considère être une atteinte aux droits de Susan Nelles et Phyllis Trayner. Ce qui me préoccupe surtout,